

COMMUNE DE MONTLUEL  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-12-12-020  
Séance du 12 décembre 2022

Date de convocation : 06 décembre 2022

Date d'affichage de la convocation : 06 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le douze décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Maire.

**PRESENTS** : Anne FABIANO CONTIGLIANI, Franck GENILLON, Christian GUILLEMOT, Karine GARNIER, Mustafa SARIKAYA, Aurore SAMIER, Gilbert BARRIQUAND, Laurence RAVEROT, Christian PRADIER, Carine MOUSTAUD, Corinne DEBARREIX-PAGE, François CREVOLA, Josette SAVARINO, Maryse PACCARD, Patrick RENARD, René BERTRAND, Virginie BECQUET, Anne PIRAT, Manon RIGOLLIER, Jean-Claude PERON, Amara BOUDIB

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION** : Philippe BELAIR donne procuration à Christian GUILLEMOT, Christiane GUERRERO donne procuration à Anne FABIANO CONTIGLIANI, Jean-Paul DA SILVA donne procuration à Franck GENILLON, Irène TOST donne procuration à Laurence RAVEROT, Jean-Luc CHARVET donne procuration à Karine GARNIER, Pascal JUSSEAUME donne procuration à Virginie BECQUET, Nathalie MONDY donne procuration à Jean-Claude PERON,

**ABSENT** : Inès DUBOIS

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Christian GUILLEMOT

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 21

Pouvoirs : 7

Quorum : 15

**Objet** : Modernisation du système de vidéoprotection et vidéoverbalisation

**Rapporteur** : Anne FABIANO CONTIGLIANI

Madame la Maire explique que la Commune de Montluel modernise ses installations de vidéoprotection. Cette modernisation, en cours de déploiement sur la commune, se traduit notamment par :

1/ Un Remplacement progressif des ponts radio générateur d'ondes hertziennes par un déploiement de fibre optique dédiée, qui induit une augmentation des capacités opérationnelles et la diminution des coûts de maintenance.

2/ Le déploiement d'un logiciel intelligent d'aide à la recherche, aucunement lié à la reconnaissance faciale, qui permet une aide à la recherche sur des éléments précis, par exemple une couleur de véhicule, l'apparition ou la disparition d'un objet sur une zone de recherche dédiée.

Ce logiciel permet de réduire drastiquement les temps de recherche tout en améliorant l'efficacité du système.

Il est à mentionner que les zones vidéo-protégées restent celles définies par les arrêtés préfectoraux n°20140212, n°20190127 et n°20210427 et demeurent inchangées à ce jour.

Par ailleurs les infractions pouvant être sanctionnées via la vidéo-verbalisation demeurent inchangées et sont des infractions au code de la route telles que définies aux articles L121-1, L121-2, L121-3 et R121-6 du même code.

Par ailleurs, il est rappelé que la liste des infractions verbalisables sans interception du conducteur est désormais fixée par décret en Conseil d'Etat.

**Ceci étant exposé**

**Vu** les articles L121-1, L121-2, L121-3 et R121-6 du Code de la Route

**Vu** l'arrêté préfectoral n°20140212 Portant autorisation d'un système de vidéoprotection sur 4 périmètres du centre-ville

**Vu** l'arrêté préfectoral n°20190127 Portant autorisation d'un système de vidéoprotection sur le secteur du stade

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 20210427 Portant autorisation d'un système de vidéoprotection sur le secteur de Jailleux

**Considérant** les améliorations techniques apportées au système de vidéoprotection

**Considérant** la nécessité de valider l'utilisation de ce nouveau logiciel dans le cadre de la vidéoprotection et de la vidéo-verbalisation

**Le Conseil Municipal, avec 25 voix pour et 3 contre DECIDE**  
**- DE VALIDER le dispositif décrit ci-dessus.**

Accusé de réception en préfecture  
001-210102620-20221212-2022\_12\_12\_20-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2022  
Date de réception préfecture : 21/12/2022

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,  
Approuvé à la majorité  
Contre : Jean-Claude PERON, Nathalie MONDY  
et Amara BOUDIB

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

Pour extrait certifié conforme  
Je certifie que le présent acte  
a été publié ou notifié selon  
les règlements en vigueur

La Maire

La Maire

Anne FABIANO CONTIGLIANI

Anne FABIANO CONTIGLIANI